

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle (AGA) 2021 de l'Association des Résidents des lacs des Cornes, Pérodeau et Vaillant tenue le samedi 4 septembre 2021 au terrain de pique-nique à du lac des Cornes, municipalité de Saint-Philippe.

Ouverture de l'Assemblée par Monsieur Claude Monette, président de l'Association, à 13h15.

Il se présente en indiquant qu'il est le nouveau président de l'association seulement depuis le mois de novembre dernier. Il nous informe du décès de notre vice-président monsieur Robert Desjardins. Monsieur Monette indique que messieurs Alain Dufresne et Gérard Aubut ne renouvelleront pas leur mandat ; plusieurs postes au sein du Conseil d'administration sont aussi vacants, soit le poste de secrétaire et le poste de vice-président.

1. Présentation des membres du conseil d'administration 2020-2021 :

Richard Filion, trésoriers ; Jean-Guy Gatién, Jean-Pierre Robert, Stéphane Giroux et Pierre Valiquette comme directeurs.

2. Adoption de l'ordre du jour de l'AGA 2021 :

Il est proposé par Pierre Valiquette et secondé par Richard Filion d'adopter l'ordre du jour.

3. Mot de Monsieur le Maire :

Monsieur Saint-Amour n'a pas de point particulier à présenter à l'Assemblée. Il répond donc aux questions des participants.

Installation d'internet haute-vitesse par la CTAL : Que se passe-t-il avec l'installation ? Il n'a malheureusement pas plus d'informations que nous. Certains membres disent avoir des rendez-vous pour l'installation au début décembre, même si officiellement il n'y a pas de rendez-vous qui se prennent... Trois équipes de la CTAL sont sur le terrain à compléter l'installation. Monsieur le Maire nous rappelle qu'il faut appeler pour prendre rendez-vous dès que l'installation de la fibre a été faite sur notre propriété.

Accès à l'eau du lac des Cornes. Il indique que des démarches sont présentement en cours afin que la Municipalité devienne propriétaire du terrain, et ce depuis plusieurs mois. Dès que la Municipalité sera propriétaire, elle procédera à l'installation du même type de barrière qu'il y a sur les autres lacs de la municipalité. La Municipalité ne peut rien faire tant qu'elle n'est pas propriétaire du terrain. L'installation de cette barrière devrait donc être fait pour la prochaine saison.

Station de lavage des embarcations : Il indique la procédure pour pouvoir obtenir le numéro de cadenas. Il faut donc se rendre à la station de lavage pour obtenir le numéro qui est changé à chaque semaine. Après un certain temps d'utilisation du boyau de lavage, le code est rendu disponible ; cependant, il n'y pas de contrôle que l'embarcation est réellement lavée. Un membre mentionne qu'il serait bien de changer le code plutôt de façon aléatoire que régulièrement. Le Maire indique que le fait de rendre le lavage en mode libre-service et accessible 24/24heures, 7/7 jours a fait que le nombre de lavage a beaucoup augmenté ; avant ce changement, seules 7 embarcations avaient été lavées. Un membre suggère qu'il serait peut-être bon d'investir dans un système de surveillance afin de s'assurer qu'il y ait bien lavage de l'embarcation. Il pourrait aussi y avoir un scan du permis de conduire. Un membre demande qui contrôle l'accès de la station de lavage ? Le Maire indique que tous les officiers municipaux ainsi que la Sûreté du Québec peuvent émettre un constant d'infraction, mais qu'aucun ne fut émis. Il explique que le système actuel est peu dispendieux et simple et obtient un bon taux de réussite ; un système plus rigide entrainerait

plutôt un contournement de celui-ci. Il indique que pour émettre une contravention, il faudrait avoir une preuve hors de tout doute, qui nécessiterait l'installation d'une caméra non seulement à la station de lavage mais aussi à tous les accès afin de vérifier. Il n'est cependant pas fermé à l'idée.

Un membre indique que le problème ne semble pas venir des grosses embarcations car l'accès à l'eau est difficile pour ce type d'embarcations, mais vient plutôt des chaloupes. Il invite la municipalité ou l'Association à investir dans l'achat de trois chaloupes qui pourraient être mises à la disponibilité des pêcheurs. Il invite tous les propriétaires riverains de s'assurer que lorsqu'il donne accès à leur terrain pour mettre une embarcation que celle-ci est bien lavée.

Épandage d'abat poussière : Un membre demande pourquoi il n'a pas d'épandage d'abat poussière sur l'ensemble des chemins plutôt que seulement devant les résidences. Le Maire indique que ceci est fait pour une question de coût, mais il ne peut chiffrer le coût supplémentaire d'un épandage de l'abat poussière sur toute la longueur des chemins. Il faudrait alors aussi le faire sur l'ensemble de la municipalité. Un membre indique qu'il pourrait peut-être y avoir une augmentation de la cotisation afin de permettre de couvrir le coût supplémentaire de cette opération. Le Maire indique que cette idée pourrait être étudiée. Un suivi des coûts supplémentaires sera fait.

4. Présence de la Sûreté du Québec : sécurité et civisme

Le président explique que la Sûreté du Québec n'est pas présente étant donné la longue fin de semaine.

Il indique qu'il aurait dû obtenir des documents sur les différentes infractions commises, ou pouvant être commises. Dès que ceux-ci seront disponibles, il les rendra disponibles sur la page Facebook. Il rappelle qu'il est toujours possible de porter plainte à la Sûreté en filmant. La plainte sera traitée de façon confidentielle, qu'une enquête et un suivi seront faits.

Il poursuit en indiquant qu'il y aura prochainement l'installation d'affiches indiquant les limites de vitesse et les zones de restriction. Un membre dit qu'il est bien de faire des zones de restrictions, mais que celles-ci doivent s'appliquer à tous et être respectées par tous, et pas seulement à un type d'embarcations, tel que les bateaux à vague. Il y a de nombreuses interventions sur ce type de bateau qui contribue à l'érosion des berges. D'autres membres font remarquer que ces bateaux ne sont pas les seuls responsables de tout ; d'autres types d'embarcations peuvent causer des dommages et être responsables du non-respect des règles de civisme.

Un membre demande à tous de faire attention à l'utilisation de la musique surtout à l'heure du souper. On indique que le son sur l'eau à un effet amplificateur. Que bien du monde sont exaspérés par l'utilisation de la musique et qu'ils n'ont pas à subir celle-ci. Des utilisateurs prennent bonne note. Tout est une question de respect.

Un membre du lac Pérodeau indique qu'il y a un problème d'érosion des berges au rétrécissement de ce dernier, car certains utilisateurs ne ralentissent pas à cet endroit.

Un autre membre mentionne qu'il serait bon de faire un petit kiosque qui indiquerait les principaux points de civisme et règles de sécurité à respecter, tant sur l'eau que sur la route. Il mentionne qu'il serait peut-être bien de faire un groupe de discussion sur Facebook réservé aux membres de l'Association car la page Facebook de l'Association ne permet pas d'échanges.

Coupe de bois : il y a 3 chantiers de planifier dans le secteur. Une opposition fut faite sur les trois et un des chantiers fut séparé en deux. Deux chantiers ont été retirés pour cette année. Les restrictions faites sur ces chantiers resteront lors de leur remise en œuvre. Le chantier retenu pour

cette année a été scindé en deux. Pour celui qui est maintenu, des discussions sont en cours pour que la sortie soit faite sur un terrain d'un prometteur local afin que la sortie soit faite près de Val-Viger. Il devrait avoir plus de 600 voyages, s'il n'y a pas d'entente avec le promoteur. Il faudra être rapide pour se mobiliser pour que le chantier ne soit pas mis en chantier cette année.

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée général 2019 et état financiers 2020

Il est proposé par Jean-Paul Perrault et secondé par Jean-Claude Heack d'adopter le procès-verbal de l'AGA 2019 et les états financiers de 2020.

6. Rapport du trésorier

Richard Filion présente les résultats financiers de l'année 2020-2021 de l'Association.

Revenus	
Cotisation des membres et visiteurs	2 924 \$
Ensemencement	1 635 \$
Subvention municipalité	3 000 \$
Tournoi des jeunes	360 \$
Total des revenus	7 919\$
Dépenses	
Assemblée générale annuelle (incluant tournoi de pêche)	52 \$
Conseil d'administration	0 \$
Frais de fonctionnement	379 \$
Assurance responsabilité	0 \$
Ensemencement et qualité de l'eau	7 000 \$
Total des dépenses	7 431 \$
Surplus d'opération	488 \$

Il est proposé par France Rondeau et secondé par Yvon Desormeaux d'adopter les États financiers 2020-2021.

7. Varia

Il n'y aura pas ensemencement cette année car la pisciculture a tout perdu sa production. Ceci est peut-être bien car il semblerait qu'un ensemencement annuel n'est peut-être pas optimal, selon certaines sources. Il faut aussi s'interroger sur les espèces de poissons qui devraient être choisies.

8. Élection du président et du secrétaire d'élections pour le CA de l'Association

Valérie Lefebvre agira à titre de présidente d'élections et de secrétaire d'élections.

9. Élections des membres du conseil d'administration

La présidente d'élections demande aux membres sortant du CA s'ils sont toujours intéressés à continuer leur mandat, soit Claude Monette (président), Jean-Guy Gatién, Jean-Pierre Robert, Stéphane Giroux et Pierre Valiquette (directeurs), et Richard Filion au poste de trésorier. Tous acceptent.

Il est proposé par Éric Lanthier et secondé par Pierre Valiquette, que Martin Gascon soit vice-président. Monsieur Gascon accepte.

Il est proposé par André Germain et secondé par Olivier Rozon, que Paul Dauphinais soit nommé directeur. Monsieur Dauphinais accepte.

Il est proposé par Véronique Guillemette et secondé par Carole Lauzon que Jonathan Pinel soit secrétaire. Monsieur Pinel accepte.

Claude Monette remercie tous les membres présents et félicite les membres du Conseil d'administration qui sont réélus ou élus pour un nouveau mandat.